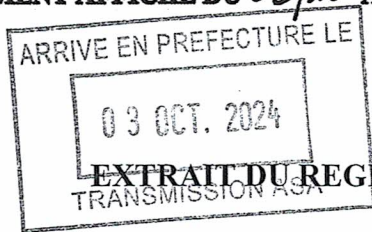


17/11

Nombre de syndicats en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHE DU 03/10 AU 18/10/24



295 - 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} octobre à neuf heures trente, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire en salle polyvalente de Monétier Allemont, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Gérard BARDONNENCHE, Jean Noel NAL, Jacques MAUREL,

Etaient absents : Nicolas RICHIER, Christian GARCIN,

Étaient excusés et représentés : Daniel ROBERT (Pouvoir donné à Christian GALLO), Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à René ISNARD), Christian TROJA (Pouvoir donné à Jacques MAUREL), Jérôme SAMUEL (Pouvoir donné à Gérard BARDONNENCHE), Bernard NAL (Pouvoir donné à Jean Noël NAL),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier),

Secrétaire de séance : René ISNARD,

Objet : Attribution du marché d'acheminement et fourniture électrique pour la période 2025, 2026 et 2027.

Monsieur le Président rappelle que le marché de fourniture électrique signé en 2022 avec l'UGAP prend fin au 31/12/2024, que le conseil syndical a validé par délibération du 20/06/2024 la décision de lancer un appel d'offre ouvert.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a fait appel au bureau AEC de Paris pour rédiger le DCE, que celui-ci a été mis en ligne le 13/08/2024 sur sa plateforme des marchés publics <https://tpbm.e-marchespublics.com> et que la remise des offres était le 26/09/2024.

Il s'agissait d'un appel d'offre ouvert avec attribution dans les 4 heures qui suivaient la réception des offres afin de garantir les prix négociés par les sociétés.

Le Bureau AEC a présenté son Rapport d'Analyse des Offres à la Commission d'Appel d'Offre présente ce même jour et parmi les 3 candidats ayant proposé une offre de base et une offre variante imposée, le Bureau AEC présente les notes techniques et économiques des candidats et a proposé de retenir la Société SELIA (groupe SEOLIS) 336 Avenue de Paris 79026 NIORT Cedex pour une offre variante imposée pour un montant HT de 734 912,08€ hors acheminement et taxes sur une durée de 3 ans.

Le Bureau AEC expose que la société SELIA offre une couverture à hauteur de 20% contre l'écêtement pour 2025 étant entendu que l'ARENH prend fin au 31/12/2025 et propose des tarifs fixes pour 2026 et 2027.

La Commission d'Appel d'Offre a suivi les recommandations du Maitre d'ouvrage AEC et a porté un avis favorable à l'offre SELIA.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents et représentés :


- Décide de retenir l'offre variante SELIA 336 Avenue de Paris 79026 NIORT Cedex pour un marché de 3 ans (2025 à 2027) et pour un montant HT de 734 912,08€ hors acheminement et taxe.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Monetier Allemont, le jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

René ISNARD



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALIBO

